



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

Présents : S. CREVOISIER, D. DEFAUT, A. DEJEUX, A. FORAY, S. HORY, E. MICHAUD, V. MOMET, P. TACHE, J. VACHET, S. VUGRIC.

Excusé :

Secrétaire de séance : E. MICHAUD.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2020.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2020, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce compte rendu.

2 – Etudes des devis pour les travaux de voiries sur la commune.

Après avoir pris connaissance des devis proposés par trois sociétés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Roger MARTIN de Dannemarie-Sur-Crète pour la réfection de 7 rues ou chemins de la commune.

Ce devis s'élève à 68 434.38 euros HT. Comme le Conseil Municipal vote des travaux supérieurs à 30 000 euros, une remise supplémentaire est accordée à hauteur de 5% sur la totalité de la commande.

Donc, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise MARTIN pour un montant de 65 012.66 euros HT, soit 78 015.19 euros TTC.

Les rues ou chemins concernés sont le Chemin du Bois, le Chemin du Défois, le Chemin Neuf, la Place Jodelet, le Chemin de l'Île d'Amour, la Rue de la Goulotte et le Chemin des Hautes Rives.

3 – Demande de subventions au titre de la DETR / DSIL pour ces travaux de voiries, au titre de la DST de Relance et des Amendes de police.

Après avoir entendu le Maire et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de déposer un dossier de demande de subventions auprès de la Préfecture, dans le cadre de la DTER / DSIL, pour l'ensemble de ces travaux.

De même, une demande de subventions auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de la DST de Relance, sera déposée, ainsi qu'auprès des services de la Région dans le cadre des Amendes de police.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de ces décisions.

4 – Délibération pour autoriser des dépenses d'investissement avant vote du BP 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que le Maire mandate des dépenses en investissement dès le 1^{er} trimestre 2021, en cas de nécessité, dans la limite du quart des dépenses budgétisées en 2020. Et ceci avant le vote du Budget Primitif 2021.

5– Délibération pour fixer les prix de vente des parcelles N°6 et 7 du lotissement des Hautes Rives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre la parcelle N°6, cadastrée ZC 126, du lotissement des Hautes Rives à 38 000 euros TTC et la N°7, cadastrée ZC 127, à 45 000 euros dont 3 000 euros pour l'agence immobilière et 42 000 euros pour la commune.

6 – Délibération pour la défense de la santé et le soutien aux hôpitaux de Dole

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite adopter une délibération pour défendre les Hôpitaux Publics de Dole afin que la prévention et l'accès aux soins de toutes et tous soient assurés dans notre zone rurale.

7 – Présentation du rapport annuel 2019 du SICTOM.

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2019 du SICTOM.

8 – Questions diverses.

- Lotissement des Hautes Rives : il faudra envisager de remplacer des plaques de regards cassées.

- Informations sur les travaux dernièrement achevés ou à venir :

TRAVAUX	COUT HT	SUBVENTIONS DEMANDEE ou/et ACCORDEE	SUBVENTIONS DEJA PERCUES
Peinture du chalet Jodelet	6 406€	. DST accordée à hauteur de 2 135 €	2 135 €
Crépi de l'église	36 141 €	. DST accordée à hauteur de 12 590 € . DETR demandée – en attente	10 072€ (80 %)
Réfection escalier mairie	2 751 €	. DST accordée à hauteur de 915 € . DETR accordée à hauteur de 825.30 €	732 € (80 %)
Trottoirs entre Augerans et La Loye	29 754 €	. Amendes de police à hauteur de 10 312.37 €	10 312.37 € + 2 500 € de DST de relance (sans demande particulière)

- Vente des bois : 81 M3 pour un montant de 17 140 € à la société OGF de Haute-Saône.
- Réfection du Pont des Perches à envisager.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire,
Alain DEJEUX.


